

DUCASSE

DE VIOLAINES

19 & 20
SEPTEMBRE
2026

SAMEDI

VILLAINES COURSE
APÉRO PARTY
FEU D'ARTIFICE

DIMANCHE

BROCANTE

ATTRACTIONS FORAINES DU 19 AU 22/09

SAMEDI 19

14h00 « La villaines course »



	DÉPART	CATÉGORIE	DISTANCES
COURSE N°1	14h00	né de 2016 à 2020	800 M
COURSE N°2	14h30	né en 2014 et 2015	2.5 KM
COURSE N°3	15h00	né en 2016 et avant	5 KM
COURSE N°4	16h00	né en 2011 et avant	10 KM



Une urne pour récolter des dons au profit du Téléthon 2025 sera disponible au retrait des dossards

ATTRACTIONS FORAINES (À PARTIR DE 15H00)

19H00 APÉRO PARTY* PLANCHE (CHARCUTERIE/FROMAGE) & WÜRST

Place de la ducasse
Venez déguster les würst (saucisses) ou une planche

VERS 21H15 DÉFILÉ AVEC BÂTONS LUMINEUX & LAMPIONS

Départ place de la ducasse

VERS 21H30 BRÛLAGE DE « MONSIEUR DUCASSE »

VERS 21H45 FEU D'ARTIFICE DE LA DUCASSE

(Derrière la salle Jean Moulin, au niveau du « terrain rouge »)

DIMANCHE 20

GRANDE BROCANTE

De 9h00 à 16h30 – rue Eustache Varet
et rue de la Petite Place
Inscriptions les 11, 12 et 14 septembre
(voir conditions dans l'encadré ci-dessous)

ATTRACTIONS FORAINES (À PARTIR DE 11H00)

INSCRIPTIONS BROCANTE

Inscriptions et paiements du droit de place **en Mairie** : se munir d'une pièce d'identité (obligatoire).

Vous pouvez retirer en Mairie les documents d'inscription afin de les compléter d'avance à votre domicile.

- **Habitants de la rue Eustache Varet, de la rue de la Petite Place et de la résidence des Charmilles : vendredi 11 septembre de 16h00 à 18h30**
- **Violainois : samedi 12 septembre de 9h00 à 12h00**
- **Violainois et non Violainois : lundi 14 septembre de 16h00 à 18h30**

TARIF : 1€/mètre (vendu par section de 2 mètres)

Violainois et Associations Violainoises : les 2 premiers mètres sont offerts

Accès aux emplacements à partir de 6h30. Toute entrée ou sortie de véhicule sera interdite sur la brocante de 9h00 à 16h30 (recommandation Police Nationale).

ARRÊTÉS DU MAIRE

A l'occasion des Fêtes Communales qui auront lieu à Violaines du mercredi 16 au mercredi 23 septembre 2026, la rue de l'Abbé Pachurka sera interdite à la circulation. La déviation se fera par la rue Varet.

La Villaines course : le stationnement des véhicules sera interdit Place du Général De Gaulle de 14h00 à 17h30 (durée de passage de la course).

Le samedi 19 septembre 2026, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite dans le sens contraire à la course sur les itinéraires concernés.

Arrêté du Maire et parcours de la villaines course consultables en mairie, sur www.villedeviolaines.fr et sur l'appli Violaines «ma ville connectée».

Apéro Party* : Fermeture de la rue des Chênes à partir de l'intersection avec la rue des Saules jusqu'à la place De Lattre de Tassigny de 17h00 à 23h00 le samedi 19 septembre. Interdiction de stationner sur les parkings rue des Chênes du samedi 9h00 au dimanche 18h00.

Brocante : Circulation et stationnement INTERDITS le 20 septembre 2026 de 6h30 à 18h00 sur toute la rue Eustache Varet, place du Général de Gaulle et rue de la Petite Place.

Le dimanche 20 septembre 2026 la déviation se fera par la rue Wandhofen, des Bouleaux, des Chênes et des Cèdres.

La rue des Charmes sera à double sens de circulation et interdite à la circulation au niveau de la rue E. Varet. Fermeture de la rue des Chênes à partir de l'intersection avec la rue des Saules jusqu' à la place De Lattre de Tassigny.

Des panneaux réglementaires indiquant le sens de la circulation à respecter seront mis en place à chaque intersection. Toute infraction aux dispositions des présents arrêtés sera poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Messieurs : le Commandant de Gendarmerie de Béthune, le Commissaire de Police d'Auchy les Mines, le Policier Municipal ainsi que toutes les personnes responsables de la sécurité sont chargés de l'exécution des présents arrêtés.

Nous rappelons que la divagation des chiens est interdite notamment pendant la durée de la course pédestre.